

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 25 JUILLET 1846.

La lutte électorale qui est engagée en ce moment est naturellement circonscrite. On ne peut pas la porter en dehors de ses limites naturelles; voilà ce qu'il faut bien reconnaître et ce qu'on ne doit pas perdre de vue. Ainsi, tout électeur, en faisant usage de son droit, se place dans l'ordre constitutionnel; nous n'avons jamais compris le mouvement électoral autrement. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que nous soyons obligés de rappeler ces principes, c'est que nous les défendons, quand le gouvernement, qui devrait les soutenir, les abandonne. Ainsi, le Journal des Débats s'occupe beaucoup des électeurs républicains ou carlistes, de leur alliance, soit entre eux, soit avec la gauche dynastique. Pour le Journal des Débats, s'il voulait bien tenir compte des lois de septembre, il ne devrait avoir que des électeurs opposants ayant des tendances différentes, mais se trouvant tous d'accord sur le principe même du gouvernement. Dès le moment, et légalement cela est impossible, où des électeurs ne font aucun acte de républicanisme ou d'henriquinisme, et qu'ils agissent dans le cercle de la constitution, on n'a pas le droit de leur prêter des intentions subversives. C'est à l'aide de fictions légales que vous maintenez l'ordre constitutionnel que vous avez établi; d'où vient que vous respectiez si peu ces fictions quand il y va de votre intérêt, et que vous les invoquiez si bruyamment quand vous les croyez utiles? La loi politique n'est donc pour vous qu'une chose dont vous vous servez passionnellement? En fait, il y a des républicains et des légitimistes; légalement il n'y en a pas, et c'est le parti conservateur lui-même qui a voulu qu'il en fût ainsi. Dès le jour où il a fait adopter les lois de septembre, il a mis le principe du gouvernement hors de discussion, il a ouvert une ère nouvelle et mis une barrière infranchissable entre le passé et le présent. Quant à nous, nous rappelons ces principes afin d'en finir avec toutes ces déclamations contre les alliances entre les diverses fractions de l'opposition, alliances que la législation rend en quelque sorte obligatoires. Encore une fois, l'électeur ne vote pas en dehors du cercle constitutionnel; dès lors tous les électeurs opposants votent pour renverser le ministère et changer sa politique, et c'est leur droit; ils doivent alors combiner leurs votes dans l'intérêt de la ligne politique qu'ils désirent voir triompher. Il faut, en vérité, que le ministère soit bien compromis pour ne pas se soumettre à cette nécessité de l'alliance des partis entre eux dans certains collèges et dans certaines circonstances exceptionnelles. Ainsi, je suis radical, républicain, socialiste, aussi avancé que voudrez, et je suis électeur; que dois-je faire? Chercher un point d'appui pour mon vote. Je ne puis pas voter isolément; en le faisant, je ferai acte de folie: mieux vaudrait ne pas me déranger. Je dois donc chercher s'il se trouve parmi les candidats qui seuls ont des chances un homme qui pense comme moi sur les points de politique pratique, qui puisse, comme député, me donner quelques garanties de bonne gestion des finances de l'Etat, quelques garanties pour ma sûreté individuelle et pour ma liberté. Si je trouve cet homme, et qu'il ait des partisans, je fais cause commune avec eux; j'entre

ainsi dans l'action commune, et par suite dans l'action légale et constitutionnelle. On n'a pas le droit de critiquer mon vote; d'ailleurs, je puis en faire l'usage que bon me semble. Ce qu'on pourrait me reprocher, c'est d'en user d'une manière abusive; c'est d'en faire l'objet de conventions immorales, c'est de m'en servir pour mon propre intérêt; autrement, je suis libre dans ma résolution, et je n'en dois compte à personne. Ces principes nous paraissent incontestables; ce qui nous surprend, c'est que nous soyons obligés de les rappeler après trente ans d'un gouvernement de discussion.

Le Courrier de Lyon annonce que M. Desprez sera réélu par le collège de l'ouest à la presque unanimité; nous verrons ce que sera cette unanimité. Pour le Courrier de Lyon, la candidature de M. Bertholon n'est pas sérieuse; elle l'est pour nous, et elle le sera peut-être aussi pour M. Desprez. Croit-on avoir démolé sa candidature, en disant qu'il appartient à l'opinion radicale et qu'il a participé à diverses manifestations de cette opinion? Mais les électeurs le savent. Ceux qui ont jeté les yeux sur M. Bertholon n'ignorent pas qu'il a à diverses époques écrit dans les journaux opposants; ils ne confondent pas, comme le Courrier, les hommes et les choses; ils savent distinguer l'homme de bonne foi et de conviction, qui a toujours émis ses opinions courageusement, de certains brouillons qui n'ont en vue que leur propre intérêt et qui n'affichent certaines opinions que pour s'élever ou pour les compromettre.

M. Bertholon s'est expliqué dans sa circulaire de manière à rassurer les électeurs les plus craintifs, et, comme nous l'avons déjà dit, ce qu'il a promis il le tiendra s'il est élu. Ses derniers travaux soit dans le Censeur, soit en dehors du Censeur, ont pu donner à chacun la mesure de ses opinions; elles sont fermes et consciencieuses, progressives mais rationnelles; elles n'ont rien qui puisse alarmer les esprits; en un mot, ce sont celles d'un homme qui veut des réformes larges et sérieuses, mais qui les veut sans secousses violentes et par des actes réguliers. Encore une fois, M. Bertholon, en adressant aux électeurs de l'ouest sa déclaration électorale, leur a donné un gage certain de sa modération et de son excellent jugement.

Le Courrier de Lyon, pour mieux combattre la candidature de M. Bertholon, remonte à des jours regrettables. Veut-il donc que nous fassions un retour sur le passé? Veut-il donc que nous prouvions que le journal la Glaneuse, auquel collaboraient des jeunes gens pleins de cœur et de patriotisme, était entre les mains d'un écrivain qui avait sans doute pour mission de pousser aux excès, et de provoquer sans cesse à la guerre civile? Cet écrivain, chacun le sait, est l'un des rédacteurs que le ministère expédie d'une ville à l'autre pour insulter l'opposition et continuer à entretenir la discorde parmi les citoyens. Mais encore une fois finissons-en donc avec le passé; il ne s'agit pas de 1834, mais des élections; il ne s'agit pas de la Glaneuse, mais de la politique de M. Guizot.

On a considéré jusqu'ici le collège de l'ouest comme une espèce de bourg-pourri. On a peut-être trop compté sur sa docilité. On sait que ce collège a pendant long-temps été représenté par M. Fulchiron. Lorsque cet honorable a voulu du

repos, lorsqu'enfin il s'est décidé à accepter la pairie, il a désigné lui-même son successeur et présenté M. Desprez aux électeurs de l'ouest, qui l'ont accepté d'assez bonne grâce pour leur mandataire. Ils s'attendaient sans doute à voir M. Desprez prendre à la chambre une position importante; aujourd'hui cet espoir est perdu. Les débuts oratoires de M. Desprez ont été fort malheureux; comme chacun sait, il a ennuyé la chambre par son discours sur les juges de paix, qui ne contenait que des lieux-communs, et qui n'a pas été écouté. Bref, M. Desprez n'a pas réussi. Depuis ce moment on l'a mis en parallèle, sous plusieurs rapports, avec M. Fulchiron, et ce parallèle ne lui a pas été favorable. Ce que voyant, les électeurs patriotes, si long-temps annihilés dans ce collège, se sont décidés à intervenir cette année avec quelque vigueur en faveur de la candidature de M. César Bertholon. Nous savons maintenant qu'ils ne négligeront rien pour rendre à ce collège un peu d'activité politique et le faire sortir du ministérialisme dans lequel il a été si long-temps plongé.

Nous voudrions bien que les électeurs indépendants du collège extra muros suivissent cet exemple. Pourquoi ne se concerteraient-ils pas entre eux pour former une minorité opposante et produire un candidat? Il ne faut jamais abandonner la partie. Qui sait si dans quelques années les minorités actuelles ne seront pas la majorité, si elles ne verront pas leurs vœux se réaliser? L'avenir est aux hommes de progrès, quoi qu'on fasse, et cela est si vrai que les conservateurs sont obligés, au moment des élections, de parler d'améliorations et de réformes aux électeurs. Ils prennent en quelque sorte le langage de l'opposition pour réussir; c'est un hommage hypocrite qu'ils rendent à nos principes. Nous le savons, cet hommage même indique leur puissance.

ELECTION DU COLLÈGE DU NORD.

Le Courrier de Lyon est d'une naïveté charmante. Il ferme les yeux, et voudrait bien se persuader, ainsi qu'au public, que M. Martin, son patron, n'a qu'un seul concurrent au collège du nord, M. C.-J. Bonnet, candidat légitimiste. Vous verrez que le Courrier ne se réveillera qu'au premier tour de scrutin. Cependant il a donné, en la critiquant amèrement, la pâle profession de foi de M. Guimet, mais il ne connaît pas sa candidature; il ne connaît pas celle de M. Dervieux, ni celle de M. Jars; enfin, admirez la bonne foi! il ne sait pas que M. Dupont (de l'Eure) a été proclamé candidat depuis un mois, dans une réunion de toutes les nuances de la gauche. Est-ce que l'illustre M. Martin connaît Dupont (de l'Eure), auquel il demandait humblement en 1830 une place de juge? M. Martin n'est pas assez bien renseigné sur tout cela. Quelle candeur! Il faut donc lui apprendre encore une fois que mercredi dernier des électeurs de l'opposition, réunis en très grand nombre, ont stigmatisé sa conduite politique comme elle le méritait, et que cet événement a eu un retentissement immense dans toute la ville? M. Martin ignore donc encore que toutes les nuances d'opinions dissidentes repoussent en lui non seulement le conservateur-borne, mais surtout le renégat d'opinions libérales publiquement professées en 1842, et qu'elles ont applaudi à cette manifestation, à ce cri de la conscience publique?

Nous serons moins discrets que la feuille de M. Martin, et nous dirons que sa candidature a reçu depuis huit jours des échecs dont elle ne se relèvera pas.

FUICILETON DU CENSEUR. — 26 JUILLET.

REVUE DRAMATIQUE.

GRAND-THÉÂTRE.

Les chœurs allemands et les chœurs français. — M. Albertini.
On a pu dire par le monde un nombre assez grand d'opinions toutes faites sur ce qui concerne les chœurs. On les a adoptés sans contrôle et reproduit de confiance sans en examiner la portée et la justice. Convenons-en, la plupart ont un caractère de vérité incontestable; mais de ce qu'elles ont de juste à la généralité, on leur donne il y a un pas immense dont on ne se rend compte qu'en songeant à la légèreté avec laquelle chacun les accepte. Ainsi, le chœur exerce une certaine influence sur les voix des différents peuples de France; les Italiens ont la réputation d'être meilleurs chanteurs que les Français. Attribuer cette supériorité aux seules dispositions naturelles, sans aucun compte de leur éducation, là est l'erreur. En Allemagne, chaque ville a son conservatoire, sa société philharmonique; chaque habitant de chaque église, son orgue et ses chœurs; du château féodal jusqu'au plus humble chalet, tout le monde chante. Est-il donc étonnant que les chœurs allemands soient si supérieurs à ceux de France? Non, mais on ne songe pas à chercher l'origine de ce goût national du peuple germanique; on se contente de constater le fait et de chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans les religions des populations d'outre-Rhin. Quand Luther, rompant avec le catholicisme, prêcha la réforme, il ne se borna pas à modifier le dogme catholique; il changea également le rite et le cérémonial. Dans nos églises, on chante tout dans le chœur; la foule qui encombre la nef n'a que le rôle d'assistants qui n'agissent que par une communion toute spirituelle au drame sacré. Luther, au contraire, composa sa liturgie pour plusieurs voix; chacun doit y tenir sa partie. De là, dans les messes solennelles chantées par M. le curé, on a pu observer comment les Allemands d'aujourd'hui soutiennent avec honneur la réputation artistique que leur ont léguée leurs ancêtres; mais afin de trouver l'origine de ce goût national du peuple germanique, il faut remonter plus haut et le chercher dans

Un événement assez piquant s'est produit à ce sujet. M. Martin, choisit des électeurs qu'il convoque mercredi dernier chez un de ses amis ; mais, hélas ! c'était un jour néfaste pour M. Martin. Ce pauvre homme se tenait pourtant prêt à faire une magnifique entrée ; eh bien ! cette réunion choisie n'a produit que des résultats contraires et des discussions fort irritantes ; pas une voix ne s'est élevée, celle du président exceptée, pour faire l'éloge de l'ex-député, dont le mérite spécial est d'être un homme connu (1), et peu s'en est fallu que M. Martin, du fond de la coulisse où il attendait avec anxiété la fin de cette comédie, ne vit proclamer la candidature d'un de ses concurrents.

Nous ne terminerons pas sans prévenir les électeurs de l'opposition des manœuvres auxquelles, dans sa déconvenue, a recouru M. Martin. Deux ou trois de ses partisans les plus intimes, naguères de l'opposition, dont ils prétendent encore appuyer le drapeau, agissent dans l'ombre et cherchent à tromper quelques électeurs, sous le manteau des opinions libérales qu'ils ont professées. On veut bien confesser à ces électeurs que M. Dupont (de l'Eure) est le candidat de la gauche ; mais les efforts de ces partisans discrets de M. Martin aboutissent en définitive à présenter ce dernier comme l'homme le plus libéral et le plus acceptable après M. Dupont. Les meneurs de M. Martin ne cachent pas leurs espérances de ce côté ; déjà l'opposition a signalé ouvertement les machinations ; nous espérons qu'une plus grande publicité contribuera à en faire justice, et qu'il n'y a pas un électeur qui oserait écrire, après le nom vénéré de Dupont (de l'Eure), le nom de M. C. Martin.

Plusieurs électeurs du nord.

M. Sauzet, qui fait en ce moment tant de promesses aux électeurs, ne parle pas de s'opposer à la coalition des propriétaires de mines ; il connaît pourtant les graves inconvénients du monopole houillier. M. Sauzet, quand la question houillère s'est présentée devant la chambre des députés, n'a pas pris la parole pour nous défendre contre les envahissements des compagnies. Il y avait cependant lieu en cette affaire de quitter quelques instants le fauteuil de la présidence pour défendre l'intérêt des consommateurs et protéger notre commerce contre les prétentions du monopole.

Chaque soir, dans des réunions, le défenseur heureux de M^{me} Daubarède met en jeu son éloquence de cour d'assises pour captiver les électeurs dont il sollicite les suffrages ; il fait longuement son propre éloge avec une modestie bien touchante. Il s'étonne que son élection soit incertaine ; son mérite n'est-il pas grand puisqu'il a été choisi par les notabilités de la France pour être le premier entre les élus ? Un tel honneur doit nécessairement se refléter sur les électeurs qui l'ont primitivement élu ; s'il n'était nommé de nouveau, les électeurs se frapperait eux-mêmes.

Les électeurs sont peu émus de votre façon si modeste, Monsieur Sauzet ; ne savent-ils pas que le ministère, qui connaît la valeur de ses serviteurs, vous a désigné à sa phalange de fonctionnaires pour président de la chambre, parce que vous n'aviez aucune importance politique et que votre caractère faible et sans couleur ne pouvait être redouté même des plus timorés ?

M. Dupin a-t-il donc moins de mérite que vous ? Doit-il alors crier à ses électeurs humblement merci, parce que l'énergie qu'il sait avoir quelquefois, et que les convictions bien arrêtées qu'il manifeste sur certains principes ont fait ombrager au ministère de l'étranger ? On le voyait cependant plusieurs fois céder le fauteuil de la présidence pour soutenir de son éloquente parole des questions importantes, tandis que vous, éloquent avocat, vous êtes trop gravement placé dans le fauteuil pour prendre part aux luttes de la tribune, vous y demeurez parce que vous sentez votre infériorité, n'ayant ni le courage ni cette vive éloquence de l'homme politique.

Rappelez-vous : lorsque vous voulûtes vous poser vis-à-vis du pouvoir, vous essayâtes quelques paroles. Ne fûtes-vous pas écrasé sous la parole énergique du ministre Thiers ? et cependant vous aviez un beau thème pour déployer cette éloquence dont vous vous glorifiez si fort.

Depuis cette défaite si honorable pour vos commettants, vous n'avez pris la parole dans aucune question. Vous avez gardé le silence parce que vous avez su vous rendre justice ; vous avez compris qu'en abordant une tribune autour de laquelle se trouvent placés trente millions d'auditeurs, vous perdriez bientôt la réputation que vous avez su vous créer par vos plaidoyers de défenseur.

Les électeurs du midi, convaincus de votre véritable mérite, veulent vous garder au milieu d'eux pour l'apprécier chaque jour davantage ; aussi ils vous engagent à réclamer de vos bons amis les ministres le poste d'avocat général : il est à la hauteur de votre talent, et les services que vous leur avez rendus justifient très bien cette récompense.

On nous prie de publier le document suivant :

Electeurs du Nord,

Voici l'époque à laquelle le député que vous avez nommé en 1842 sollicite le renouvellement de son mandat. M. C. Martin a-t-il réalisé les promesses solennelles qu'il fit lorsque, n'ayant que 200 voix au premier tour de scrutin, il se montra humble et suppliant devant la gauche et le parti légitimiste ? Les deux oppositions lui donnèrent enfin cette majorité qui lui eût échappé pour la quatrième fois, si elles eussent pesé la distance morale qui séparait les deux candidats conservateurs, si, méprisant de mensongères promesses, elles se fussent abstenues, et eussent laissé triompher M. Jars, qui avait obtenu 571 voix.

Si les députés conservateurs dédaignent de soumettre à leurs commettants leur conduite parlementaire, vous est-il permis, Monsieur Martin, d'oublier que ce n'est point au parti conservateur, mais à 420 voix opposantes, que vous avez dû la permission de siéger au parlement ? Etiez-vous le candidat du parti conservateur, qui était demeuré fidèle à M. Jars ? En ce temps-là, vous vous répandiez en plaintes amères contre le préfet du Rhône, qui avait la cruauté de retenir captifs vos talents et votre génie ; c'étaient et ce sont encore, auprès de certaines gens, vos plus beaux titres à la popularité.

Examinons avec le public impartial ce qui légitime dans M. Martin une aussi grande ambition. Nous commençons en 1830. La révolution de juillet éclate ; M. Martin, propriétaire plutôt qu'avocat, car on n'a pas souvenir de l'avoir vu figurer dans les luttes du barreau, M. Martin, profitant du grand nombre de démissions pour refus de serment au régime nouveau, sollicite une place de juge au tribunal civil de Lyon, et l'obtient. Deux ans plus tard, il passe conseiller à la cour royale de Lyon, et ce licencié en droit, dont la Restauration avait nié l'aptitude à un poste de juge de paix de canton, avance au détriment d'hommes vieillissants dans la magistrature. Il n'a fallu que deux ans pour faire d'un avocat sans cause un conseiller à la cour.

Quelque éminente que fût cette position, elle ne frayait pas un chemin assez sûr à la députation ; M. Martin se présente aux élections municipales. Le quartier Saint-Jean, qui réclamait la construction du Palais-de-Justice, convoité par le quartier Perrache, n'hésita pas à choisir M. Martin, intéressé lui-même par les propriétés qu'il possédait dans cet arrondissement.

(1) Historique.

Ce fut à la fin de 1834, après les événements d'avril, et lorsque la ville était gardée par 20,000 hommes et des forts nombreux, que M. Martin, auquel on attribue une fermeté dont ses prédécesseurs avaient plutôt que lui donné des preuves, fut nommé au poste de maire.

Aux élections de 1837, M. Martin, encore en fonctions, entreprit de renverser M. Jars, qui avait eu quelques velléités d'indépendance ; les oppositions ne l'ont pas permis. Que d'efforts, que d'intrigues cependant ! En 1839, ce fut le tour de M. Sauzet, que la coalition avait trouvé dans ses rangs. Le célèbre avocat avait perdu les bonnes grâces du juste-milieu, et cet ancien ministre, ce rapporteur des lois de septembre, cet orateur parlementaire, était placé par l'impitoyable *Courrier de Lyon* bien au-dessous de M. Martin.

M. Sauzet, que le *Courrier de Lyon* impose aux électeurs du midi, sous peine de les voir devenir la risée de la France, ce même M. Sauzet, devant un homme d'état si éminent que M. Martin, n'avait plus qu'à retourner à ses dossiers. Les deux oppositions arrêtaient encore une fois l'ambition de M. Martin, et M. Sauzet, de la coalition, put, grâce à leur concours, aspirer pour la première fois au fauteuil de la présidence.

Enfin en 1842, M. Martin, maître du seul journal conservateur, et dirigeant avec habileté une double manœuvre, frappa le même jour aux portes du collège *extra muros* et du collège du nord. On connaît le succès de ses intrigues, qui lui amenèrent au nord une forte majorité. Voici à quelles conditions il l'obtint, au grand scandale du parti conservateur.

Le *Censeur* publia après l'élection le document suivant :

« Les soussignés, tous électeurs du nord et faisant partie de l'opposition, se sont présentés lundi soir, 11 du courant, chez M. Martin, à l'effet de lui adresser des interpellations sur certaines questions politiques et d'entendre ses réponses. Les interpellations lui ont été présentées dans l'ordre suivant, en présence de plusieurs électeurs appartenant à diverses nuances d'opinions.

« 1^o M. Martin prend-il l'engagement de n'accepter aucune fonction publique ou salariée pendant toute la durée de son mandat ?

« 2^o M. Martin votera-t-il pour une réforme électorale dont le principe serait l'adjonction des capacités et l'élargissement du cercle actuel des incompatibilités avec les fonctions de député ?

« 3^o M. Martin votera-t-il contre toute ratification du droit de visite et pour l'abrogation des traités antérieurs ?

« 4^o M. Martin votera-t-il contre les dotations et les apanages si ces lois étaient représentées à la chambre ?

« 5^o M. Martin approuve-t-il que les préfets conservent l'attribution de composer les listes du jury ?

« Sur la première question, à savoir si M. Martin n'acceptera aucune fonction publique ou salariée, le candidat n'hésita pas à prendre l'engagement le plus formel et le plus absolu.

« Sur la deuxième question, M. Martin déclare qu'il admet en principe l'adjonction des capacités aux listes électorales actuelles et l'élargissement du cercle des incompatibilités ; ses réserves portent seulement sur les limites dans lesquelles seront appliquées ces deux mesures.

« Relativement au droit de visite, non seulement M. Martin ne ratifiera pas le dernier traité, mais il appuiera l'abrogation des anciens traités.

« Quant aux dotations et apanages, M. Martin déclare que des propositions de cette nature doivent rencontrer un vote négatif, surtout quand elles se présentent alors que les finances de l'Etat sont obérées.

« Enfin M. Martin désapprouve complètement et blâme énergiquement que les préfets soient appelés à dresser la liste du jury ; il y a là, selon lui, une importante réforme à introduire dans la législation actuelle.

« Fait à Lyon le 11 juillet 1842.

« Signé : MM. Pons, Poulet, Girod, Gailleton, Chaumais, Chipier, Serrulas, Masse, Mannigand, Clermont, Poncet, Carra, Jauvat, Théodore de Seynes, Caron. »

Conçoit-on, après la pièce qu'on vient de lire, qui est revêtue de quinze signatures et publiée depuis quatre ans sans protestation, qu'il se trouve un seul conservateur pour donner sa voix à M. Martin ? Quoi ! tromper tout à tour tous les partis serait un titre à la confiance des électeurs ! Quoi ! un manque de foi, qu'on flétrit dans la vie privée, recevrait dans la vie publique des honneurs éclatants ! Ce serait une insulte à la morale. Que les conservateurs qui n'ont pas perdu la mémoire se rappellent leur langage le jour où furent publiées les promesses de M. Martin. Un parti serait bien pauvre s'il n'avait que de semblables candidats à produire.

Le parti légitimiste en voudra-t-il davantage ? Nous avons sous les yeux un extrait du *Réparateur* de Lyon, à propos de la *fétidité* : « Les ministères, les sessions passent, et les électeurs restent ; voilà, Monsieur Martin, ce que vous n'auriez jamais dû oublier. Profitez des moments de votre grandeur et faites dorer votre chaîne ; c'est aux prochaines opérations électorales que nous vous attendons. » Jusqu'à présent nous ne voyons pas que ce parti trompé et insolent flétri soit disposé à démentir ces paroles d'un de ses organes.

Quant à la gauche de toutes les nuances, sa tâche est tracée ; elle votera pour Dupont (de l'Eure), dont le nom est synonyme d'honneur et de probité ; elle repoussera M. Martin, qui échouera malgré les manœuvres souterraines de certains agents qui travaillent dans l'ombre : elle le repoussera, comme elle eût dû toujours le faire, car ses antécédents politiques indiquaient assez qu'il voulait arriver à tout prix. Tous ses engagements ont été scandaleusement foulés aux pieds. Pas un rapidement sur ses promesses. La réforme électorale par l'adjonction de la seconde liste de jury : M. Martin l'a repoussée. Les incompatibilités : dans toutes les sessions cette proposition a été reproduite par la nuance la plus modérée du centre gauche, et en dernier lieu par un ancien ministre, M. de Rémusat ; M. Martin ne l'a admise sous aucune forme et dans aucune limite. La composition des listes du jury par les préfets : M. Martin, qui alors déclamaient contre les préfets, contre celui du Rhône surtout, parlait de cette réforme avec animation. Y a-t-il seulement songé ? Et la réduction de la rente ? et les annonces judiciaires, ce monument d'hypocrisie ministérielle ? et le retrait de la loi sur l'instruction secondaire, qui n'est qu'une manœuvre pour tromper le clergé et le parti légitimiste sur les projets du gouvernement ? M. Martin a partout et toujours déposé des votes stériles.

A quoi bon s'étonner que des ordres supérieurs obligent nos autorités à appuyer M. Martin, qu'elles repoussaient en 1842 ? Où trouver un député plus complaisant, plus inféodé au pouvoir ? Et cependant il avait pris l'engagement formel de voter avec le centre gauche. Quarante électeurs l'ont entendu comme nous : « Je marcherai avec MM. Dupin et Dufaure. » Ces députés ont-ils été vos modèles, Monsieur Martin ? M. Dupin s'est écrié que le traité du Maroc souillait les annales de notre diplomatie, et vous avez voté cette honte, Monsieur Martin ! MM. Dupin et Dufaure ont protesté par d'admirables discours contre le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars, et vous avez sanctionné ce lâche désaveu ! MM. Dufaure et Dupin ont repoussé l'indemnité Pritchard, et vous avez consenti, Monsieur Martin, à ce qu'une chambre française votât de l'or à un Anglais pour faire expier à notre nation la fermeté d'un brave officier ! Et pour quel crime, dites-nous ? Pour n'avoir pas reculé devant la nationalité d'un brouillon misérable, dont les machinations ont entraîné le massacre de nos soldats !

Electeurs ! vous connaissez la vie politique de M. Martin ; nous l'avons tracée sans haine et sans amertume contre l'homme privé, et nous défions qu'on y trouve ni exagération ni calomnie. Votez maintenant, et qu'on sache si le corps électoral a la conscience de sa haute mission, s'il décernera un mandat aussi respectable à ceux qui, dans le traité du Maroc et l'indemnité Pritchard, ont comme vous, Monsieur Martin, livré à l'Angleterre les intérêts et l'honneur de la France.

UN ELECTEUR DU NORD.

Un électeur de Vienne nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« En annonçant la candidature de M. César Bertholon, vous avez oublié une considération qui n'est pas sans importance pour nous qui faisons partie d'un arrondissement à la fois agricole et manufacturier. C'est que M. Bertholon, aujourd'hui grand propriétaire, a été négociant à Lyon pendant quinze ans, et que ses connaissances acquises dans ces deux positions le mettent à même de mieux comprendre et par conséquent de mieux représenter le commerce et l'agriculture.

« En même temps, il serait bon de faire savoir à MM. les électeurs que la candidature du troisième arrondissement a été seule offerte

à M. Bertholon et qu'elle a été seule aussi acceptée par lui. » Agréez, etc.

UN ELECTEUR. »

Nous publions aujourd'hui la circulaire de M. Terrebasse dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

A MM. LES ELECTEURS DU 4^{ME} ARRONDISSEMENT ELECTORAL DE L'ISERE.

Messieurs et chers compatriotes,

Les élections générales ramenant le ministère et les députés devant le pays, mes amis ont pensé qu'un échec sans caractère politique ne devait pas m'empêcher de me remettre sur les rangs pour la députation. En effet, il serait étrange qu'un arrondissement électoral renommé par l'indépendance de ses opinions fût abandonné aux candidatures ministérielles, sans que son ancien drapeau n'parût dans la mêlée.

Je n'ai point à vous entretenir de moi. Amis et adversaires connaissent ma façon de penser. Je suis ce que j'étais quand, à trois reprises, les électeurs du 4^e collège de l'Isère m'ont envoyé les représenter à la chambre des députés.

Dévoué à la monarchie de 1830, mais disposé à juger d'un ministère d'après ses actes, la politique du ministère Guizot m'avait rangé dans l'opposition.

Vous savez, Messieurs, si cette politique s'est améliorée depuis quatre ans !

Vous avez vu ce ministère exciter par ses concessions les exigences de l'Angleterre sur tous les points du globe.

Vous l'avez vu, sans ménagements pour ses amis, leur imposer l'indemnité Pritchard, et les envelopper dans son propre déshonneur.

Vous savez quels résultats ont produits le sang et les millions répandus sur le sol de l'Afrique !

Enfin, personne n'ignore ce qu'est devenue entre ses mains l'antique prépondérance de la diplomatie française.

Ce département est à portée, mieux que tout autre, d'apprécier le système du ministère à l'intérieur. Une récente indiscretion vous donne et l'idée des instructions qu'il transmet à ses fonctionnaires, et la mesure de son respect pour le droit d'élection.

Vous savez de quelle manière les *bons préfets* préparent les candidatures, sans laisser l'embaras du choix aux électeurs, qui n'ont plus qu'à bien voter ou à redouter les colères officielles.

Veillez, Messieurs, y faire attention ; chaque année voit l'audace du ministère s'accroître. L'intimidation a succédé à l'insinuation. Ce qui se disait tout bas autrefois commence à se prononcer tout haut. Les employés soupçonnés de tiédeur sont brutalement destitués ; les places, les croix récompensent les trahisons et les déflections. Tous les moyens sont bons, pourvu qu'on réussisse à écarter un homme indépendant, et à renforcer la chambre d'un appoint ministériel.

C'est aux électeurs qu'il appartient de détourner cette avalanche de fonctionnaires publics menaçant d'ensevelir les libertés du pays sous leurs votes salariés.

Si le ministère parvenait à se créer une chambre semblable à la précédente, il est hors de doute qu'il ne s'arrêterait pas dans les voies rétrogrades, et que, à force de reculer, il trouverait derrière le précipice qu'il n'a jamais vu que devant.

JACQUIER DE TERREBASSE,

Ancien député de l'Isère.

Ville-sous-Anjou, le 18 juillet 1846.

On lit dans le *National* :

LES PRITCHARDISTES DU RHÔNE.

MM. MARTIN, TERME ET SAUZET.

Il y a plus d'un député à la chambre qui s'appelle *Martin*. L'opposition en possède un : le centre en a trois. Il y a de commun entre ces trois derniers Martin qu'ils ont tous trois déserté leurs opinions premières. Le n^o 1, celui du Nord, est parti de la légitimité ; le n^o 2, de la Haute-Garonne, vient de la république ; quant au n^o 3, son point de départ se perd un peu dans les brouillards ; mais on sait bien qu'en 1842 il avait pris des engagements écrits avec la gauche et avec les légitimistes. A l'échéance, il a refusé de faire honneur à sa signature, et la lettre de change tirée sur son indépendance a dû subir l'humiliante formalité du protêt. Passer du juste-milieu à la gauche, de la gauche au juste-milieu, c'est faire preuve d'un caractère un peu trop vagabond, et le vagabondage est un délit. A défaut du ministère public, nous engageons les électeurs du Rhône à rappeler cet article du code au pritchardiste Martin.

Après celui-ci, nous rencontrons encore un transfuge, *M. Terme*. Il y a quatorze ans, M. Terme était radical ; il y a quatre ans, il était du centre gauche ; il est aujourd'hui l'une des plus déplorables incarnations du ministérielisme le plus obéissant. Jadis il voulait qu'on imposât la rente ; maintenant il repousse invariablement la conversion des rentes. Jadis il voulait l'impôt progressif ; aujourd'hui il ne veut la progression que dans le montant des impôts. Il pensait jadis et il écrit qu'il le superflu doit payer beaucoup plus que le nécessaire, le luxe beaucoup plus que le superflu ; aujourd'hui il soutient par ses votes un système financier qui charge les classes pauvres au profit des classes riches, qui fait que le luxe paie beaucoup moins que le simple superflu, le superflu beaucoup moins que le nécessaire. Sur la politique intérieure, il pensait et écrivait que « le premier devoir d'un député, c'est d'assurer à l'extérieur la dignité de la France, l'affranchissement des mers et le respect dû à la puissance de notre pays. » Et il a voté pour Pritchard !... Les électeurs de Villefranche ne l'avaient point nommé pour cela. Maintenant qu'ils savent ce qu'il a fait et ce dont il est capable, le nommeront-ils ? Les renseignements qui nous arrivent nous donnent la certitude du contraire.

M. Sauzet. — Cet homme qui régnait au fauteuil et qui dominait par la sonnette, celui qui marchait au bruit du tambour, et à qui appartenait la majesté, la belle voix et l'hôtel de la présidence, circule aujourd'hui dans le faubourg de la Guillotière, comme un Juif errant, cherchant un collège, et ne rentrait contre que des électeurs insouciantes, lui répétant : « Marche toujours ! » Comment en veut-on à M. Sauzet ? Qui n'a-t-il pas servi ? Qui n'est-il pas disposé à servir encore ? Quel caractère a-t-il plus malléable ? Quelle gomme plus élastique ? Il a vanté la Restauration, il l'a exaltée même... Mais la Restauration avait le pouvoir. Il a été rapporteur des lois de septembre, et s'est ensuite laissé traîner dans toutes les ornières où le char roulait

en rétrogradant. Mais le pouvoir nouveau lui souriait, et M. Sauzet aimait la gloire. Ce pouvoir, il a communiqué avec lui sous toutes les espèces : de Broglie, Molé, Thiers, Soult et Guizot l'ont trouvé prêt à s'agenouiller pour recevoir le pain de vic. Pourquoi donc le laisser choir, ô électeurs de Lyon ? Frapper Pritchardistes dans leur président ! condamner cette chambre et tous ses actes dans la personne de ce pauvre homme ! n'est-ce pas bien juste, sans doute ; mais c'est bien cruel !

Au moment où la grande lutte des élections va s'ouvrir, la Pologne nous appelle encore de nobles cœurs. La voix de la Pologne aura pour résultat de faire en France ; la Lettre aux électeurs aura pour résultat de manifester à la tribune des sentiments qui sont ceux du pays, et une politique cauteuse en a toujours éloigné.

Il est impossible qu'un grand peuple engage son honneur à s'intéresser à un autre sans avoir la conscience d'un droit positif et légitime. Le droit existe pour la France vis-à-vis de la Pologne. Daignez, messieurs, nous reconnaître toute votre attention. Le partage de la Pologne n'a été reconnu par le droit public de l'Europe ; c'est une œuvre imitée glissée furtivement parmi les faits accomplis, grâce aux convulsions du reste des Etats. Jamais la France ni l'Angleterre, dans les circonstances, n'auraient souffert la consommation d'une iniquité si odieuse. Les traités éphémères que les puissances spoliatrices signèrent tour à tour avec la France et l'Angleterre, du temps de la République de l'Empire, n'ont pu, à ce sujet, établir aucun droit ; si bien que, lors de la réunion du congrès de Vienne, la cause de la Pologne fut prise en considération dans le même état où elle se trouva au moment du partage. Elle ne contesta qu'entre toutes les questions à traiter, c'était « la plus grande, la plus exclusivement européenne, et avec laquelle aucune autre ne pouvait entrer en comparaison... »

La cause des nationalités est la plus grande cause de la liberté déjà gagnée par la France. C'en est une application et pour ainsi dire le complément ; car le jour où, par le rétablissement de la Pologne, le principe de nationalité aura reçu sa sanction, ce jour-là, et par cela même, le code des lois des gens sera réformé comme l'ont été le code civil et le code pénal par la révolution française.

La voix d'un grand peuple se fasse entendre, qu'elle emprunte l'organe du corps électoral, elle sera d'un poids immense dans le conseil des rois, et personne ne peut calculer les résu tats d'une pareille manifestation. Les calamités actuelles de la Pologne ont du moins cela de constant qu'elles désolent tous les partis, toutes les opinions se réunissent en faveur de sa cause et la regardent comme éminemment juste, nationale et européenne. Que cet accord, messieurs, paraisse dans tout son jour au sein de nos élections, et nous sommes persuadés que, loin d'augmenter les embarras d'un gouvernement qui mérite déjà à tant de titres notre reconnaissance, il lui servira au contraire de raison déterminante pour employer les moyens les plus énergiques et les plus propres à satisfaire le vœu général.

Messieurs, les réclamations de la France, appuyées d'une manière positive, ne seront plus sans succès, et nous croyons remplir un devoir en vous suppliant de vouloir bien pacer parmi les clauses de vos mandats l'attention, l'intérêt, le soutien que mérite de la part des chambres la cause de la Pologne. Il nous semble qu'en demandant à vos mandataires de prendre la situation actuelle de notre malheureux pays et la nécessité d'en sortir en sérieuse considération, vous rendez en même temps la tranquillité de votre pays, ainsi qu'à celle de l'Europe, le service le plus réel et le plus signalé.

Nous recevons trop tard pour la publier une lettre de M. Terme ; elle paraîtra dans notre prochain numéro.

Paris, le 23 juillet 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La conduite du ministère dans le 1^{er} arrondissement de Paris est vraiment admirable, et témoigne de ses fécondes ressources dans l'art de travailler une élection. Après avoir jugé incapable d'être député M. Cottenet qu'il trouve très propre aux fonctions de maire, il a été prendre au Jockey-Club le fils de Casimir Périer, jeune homme qui a trainé son oisiveté d'ambassade en ambassade, et qui, au dire même des intimes du ministère, y a toujours passé le temps en promenades. M. Casimir Périer fils n'a donc d'autre mérite que celui d'être le fils de son père.

M. Périer on a songé à opposer M. le lieutenant-général Lamoricière. M. de Lamoricière est un homme jeune, intelligent, plein d'avenir, et le fils de ses œuvres. Il ne dit pas : « Je ne suis que ce que j'ai fait mon père ; mais bien : Voyez ce que j'ai fait moi-même ! Or, M. de Lamoricière a conquis un renom en France ; un renom de brave et habile général, d'organisateur intelligent, et de pacificateur humain. M. de Lamoricière, étranger à nos luttes intérieures, désire servir à la chambre pour y faire prévaloir les idées de colonisation qu'il a mûries depuis seize ans qu'il vit au milieu des guerres.

Et bien ! quand M. de Lamoricière vint en France il y a quelques semaines, et qu'il eut exprimé le désir d'entrer à la chambre, le ministère chercha aussitôt à le circonvenir, et on combattit M. Dubois (de Nantes) sur le terrain électoral, et la victoire, grâce à notre aide, sera pour vous. M. de Lamoricière ne voulut pas débiter ainsi, et le ministère lui en donna quelque mécontentement. Le général, voyant alors que ces marchés de votes, ces trafics de consciences, ces parafais d'élections à l'anglaise, fut saisi de dégoût ; si se demandant si l'on ne pouvait être conservateur qu'à ce prix, et sa réponse fut l'acceptation de la candidature de l'opposition à l'égard de M. de Severt, un pritchardiste.

Présentement que M. de Lamoricière est candidat de l'opposition à Paris, M. Duchâtel fait publier qu'il est candidat dans les collèges de Bretagne, et qu'il promettrait à chacun de ces collèges qu'il opérera pour lui. Ce n'est pas tout. Le pacificateur de l'Ouest de l'Algérie, dont M. Guizot célébrait lui-même, il n'y a pas six semaines, l'habile modération, le parcimonieux accordé aux révoltés qu'il pouvait passer au fil de l'épée, M. de Lamoricière n'a pas les idées bien nettes, et le général d'Afrique lui a quelque peu troublé le cerveau. Cet infortuné propos a été tenu à des électeurs de nos amis par des amis de M. Duchâtel, par des fuisseurs de l'arrondissement. Et quand d'autres qui l'ont accusé de communisme !... ainsi dans l'orgie de la calomnie, que penser de ceux qui persistent à le soutenir ?

Nous ne saurions trop recommander aux électeurs de se méfier des candidats qui défient à l'endroit des circulaires. Les candidats ministériels ont tous reçu la permission de faire blanc de leur bulletin, c'est-à-dire de leur indépendance. Les personnes qui,

comme nous, placées au centre où aboutissent toutes ces circulaires et où s'élaborent les intrigues électorales, ont pu étudier le style de ces candidats indépendants, savent ce que signifient ces protestations, toutes taillées sur le même modèle : « Mon indépendance est connue... Je ne m'inféoderai à aucun homme, à aucun parti... Je veux un progrès modéré ; je ne me refuserai à aucune réforme raisonnable, pourvu qu'elle soit compatible avec l'ordre et la paix, etc., etc. » Voilà le thème de toutes ces feuilles volantes ; et il n'est pas bien difficile de broder sur ce canevas. Si l'on parvient à tromper son monde, on arrive à la chambre, on vote pour le ministère, on absout la violation des lois et les violences au dedans ainsi que la corruption, on repousse toute réforme, on s'associe à toute lâcheté, et quand on retournera devant le collège, on lui fera un tableau éloquent de la décomposition des partis, on lui dépeindra, dans son dégoût vertueux, les intrigues de l'opposition, et on lui dira qu'on n'a pas voulu se mettre à la remorque d'une opposition systématique, le ministère n'ayant pas été apparemment, lui, systématique dans sa résistance à tout progrès.

Cela est malheureusement trop bien prouvé par ce que nous avons vu depuis longues années, et, pour ne pas remonter trop haut, depuis 1842. Nous ne voulons pas faire passer de nouveau sous les yeux du lecteur la liste si longue des candidats qui furent nommés alors après s'être prononcés pour l'opposition. Mais, à ce moment-là, le ministère se déclarait vaincu ; les journaux de M. Guizot constataient sa défaite, les plus tenaces reconnaissant que les ministériels et l'opposition étaient *ex æquo*. La mort du duc d'Orléans fut un événement qui permit aux ministres de suspendre leur déménagement, et, gagnant du temps, ils purent acheter des consciences et se refaire une petite minorité que plusieurs circonstances, et notamment les votes sur les chemins de fer et les transactions qui les préparèrent, ont peu à peu grossie.

Aujourd'hui, ce que nous demandons aux électeurs, c'est de ne pas admettre de candidature équivoque, c'est de repousser sans hésiter tout homme qui ne répondra pas par un *non* bien accentué, bien ferme, à cette simple question : « Etes-vous pour le ministère ? » Celui qui hésite veut tromper les électeurs, et compte spéculer sur les deux visages qu'on lui aura permis de prendre. C'est évident. On se moque d'ailleurs grossièrement des électeurs quand on prétend qu'on n'est pas éclairé sur les questions qui sont posées partout à cette heure. De deux choses l'une : si on n'est pas fixé sur ces questions, c'est qu'on est resté étranger aux discussions qui remplissent la chambre depuis nombre d'années, et dès-lors pourquoi solliciter un mandat, lorsqu'on ressemble à un jeune homme qui sort du collège ? Si au contraire on s'est occupé de ces grands débats, et qu'on joue l'ignorance, c'est qu'on a une arrière-pensée.

Encore une fois, électeurs, si vous ne voulez pas être trompés, repoussez tout candidat qui ne vous dira pas nettement : Je suis contre le ministère, et je voterai contre lui jusqu'à ce qu'il ait été remplacé par des hommes plus libéraux, plus fiers et plus purs !

Il est permis à tels candidats ministériels de prendre des engagements avec les électeurs pour la réforme électorale, une petite réforme si l'on veut, mais une réforme enfin ; il est permis à tels autres de promettre les incompatibilités ; ce sont les grands propriétaires, ou les financiers, ou les magistrats inamovibles qui usent de cette permission ; enfin d'autres sont autorisés par MM. Guizot et Duchâtel à se prononcer contre la dotation. Il va sans dire que tous ont le droit de promettre des économies, et même de déclamer contre l'énormité du budget. Le calcul du ministère est tout simple. La diversité de ses engagements permet au cabinet d'espérer qu'ils ne suffiront pas, dans chaque question séparée, pour former l'appoint des voix de l'opposition.

D'ailleurs, il y a la ressource des violations de promesses, si le ministère est menacé, sans compter les rapports qu'on enterre ou qu'on enfouit dans les archives.

Tous les députés qui sont entrés depuis quelques mois à la chambre des pairs sont des pritchardistes. MM. Tupinier, Durieux, Doguereau, Raguët-Lépine, Bonnemains, de Montozon, Girot de l'Anglade, Lacaze, Gaulthier d'Hauteserve, Hartmann, Fulchiron, et feu M. de Marmier avaient voté pour Pritchard. M. Jacqueminot a voté pour ce missionnaire. Dans la liste d'hier, on remarque MM. Barbet, Cornudet, Gravier, Harlé, Lafond, de Magnoncour, le marquis de Maleville, Reynard, Schauenburg, Vigier et Wustemberg, également protecteurs de Pritchard, à l'exception de MM. Reynard et Wustemberg, qui s'en sont dédommagés en votant contre la proposition relative aux députés-fonctionnaires et pour les ministres dans toutes les occasions.

Les députés qui viennent d'avoir de l'avancement, MM. Liadières, Vitet, de Loynes, Magne, Bignon, Rivière de l'Arque, Daguenet, etc., sont tous pritchardistes. Nous ne parlons pas de M. Quesnault, qui n'était pas député au moment du vote de l'indemnité, mais qui l'eût votée plutôt dix fois qu'une.

Le *Moniteur* publie des ordonnances qui nomment maîtres des requêtes en service ordinaire MM. Léon de Bussière et Adolphe Vuitry, maîtres des requêtes en service extraordinaire, en remplacement de MM. Germain et Paravey, appelés à d'autres fonctions.

A la suite d'un rapport au roi de M. Moline Saint-Yon, ministre de la guerre, le *Moniteur* publie une ordonnance royale du 22 juillet, relative à la vérification des titres de propriété rurale en Algérie.

A la suite d'un autre rapport de M. de Mackau, ministre de la marine, le *Moniteur* publie une ordonnance en date du 22 juillet, qui, conformément à l'article 7 de la loi du 24 juillet 1845, porte constitution de l'administration du ministère de la marine et des colonies.

Par une autre ordonnance, M. Hyacinthe-Benjamin Gerbidon, actuellement chef de la division du contrôle central au ministère de la marine et des colonies, est nommé commissaire-général de la marine de deuxième classe.

Par la même ordonnance, M. Armand Béhic, inspecteur

général des finances, mis à la disposition du département de la marine et des colonies par ordonnance du 19 septembre 1845, est nommé directeur de la comptabilité et du contrôle central au ministère de la marine et des colonies.

Enfin une autre ordonnance autorise M. de Rambuteau, préfet de la Seine, conseiller d'état en service extraordinaire, à participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil d'état, en remplacement du baron Delaire, nommé président de chambre à la cour des comptes et conseiller d'état honoraire.

Chronique.

Un incendie a éclaté hier soir, à la Part-Dieu, dans une construction légère servant d'entrepôt à une triperie. Le bâtiment et les marchandises ont été la proie des flammes.

La préfecture annonce pour le 7 août prochain l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'aqueducs sur la rive gauche de la Saône, du pont d'Ainay à celui de la Mulatière.

La dépense s'élève à 30,500 fr., non compris la somme à valoir pour frais imprévus.

Le 15 juin dernier, un militaire de la garnison de Lyon a trouvé une montre en or, qui est déposée au bureau de police de la Croix-Rousse, et qui sera remise à la personne qui justifiera l'avoir perdue.

Les études ordonnées ou autorisées par l'administration sur les lignes de chemins de fer de Lyon à Genève et de Lyon à Besançon et Dôle sont aujourd'hui terminées.

Ces études comprennent : Pour la ligne de Lyon à Genève, trois directions : l'une par Nantua, l'autre par la vallée de Saint-Rambert, la troisième par la vallée du Rhône.

Pour la ligne de Lyon à Besançon et à Dôle, un tracé de Bourg à Lons-le-Saunier et Besançon, un tracé de Bourg à Dôle par ou près Lons-le-Saunier, et un troisième tracé enfin de Châlon à Dôle.

M. le ministre des travaux publics vient de prescrire aux ingénieurs et à MM. les préfets des départements intéressés, du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de l'enquête ordonnée par l'art. 3 de la loi du 3 mai 1841.

La pluie diluvienne qui a fait vendredi dernier de si graves dégâts à Meillonas et à Chavannes-sur-Suran a occasionné aussi une inondation à Saint-Germain-d'Ambrieville ; les vignes et les champs en pente ont été entraînés ou ensablés, les récoltes emportées. La route départementale a été coupée par les eaux. On évalue la perte à près de 20,000 f.

Le 16 de ce mois, entre cinq et six heures du soir, une forte grêle chassée par un vent violent, qui n'a pas duré plus de quinze minutes, a causé des dommages considérables dans les communes de Villebois, Souclin et Longecombe. Les récoltes sont à moitié détruites aux hameaux du Sault et de Bouis, commune de Villebois, et au hameau de Soudan, qui dépend de Souclin.

Trois hameaux de Longecombe ont à peu près tout perdu. Vingt-sept familles sont réduites à la détresse. Beaucoup de volatiles, notamment des perdrix, ont été tués dans les champs par les grêlons.

On écrit de Quintenas à la date du 14 juillet : « Une meule de gerbes a été incendiée par des malveillants, dans la nuit du 12 au 13, sur la propriété et au préjudice du nommé Gagnère, de cette commune. On est à la recherche des auteurs de ce crime. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 juillet 1846.

Il y a encore eu une légère amélioration. Le 30/0, avant l'ouverture, était à 85 1/2, à peu près sans affaires, et il a ouvert au parquet à ce prix. Il est resté stationnaire entre 85 1/2 et 85 20 jusqu'à la clôture, qui s'est faite à 85 20. Dans la coulisse, le dernier cours a été 85 22 1/2.

Les affaires ont été assez animées, mais plutôt offertes que demandées.

Les fonds anglais sont arrivés comme hier.	
Trois pour cent.....	83 15
Quatre pour cent.....	107
Quatre et demi pour cent.....	121
Cinq pour cent.....	121 65
Emprunt de 1844.....	»
Trois pour cent belge.....	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	100 1/2
Cinq pour cent belge.....	104 7/8
Cinq pour cent napolitain.....	»
Récépissés Rothschild.....	100 50
Cinq pour cent romain.....	100 1/2
Trois pour cent espagnol.....	»
Banque de France.....	3460
Comptoir Ganneron.....	1185
Banque belge.....	»
Caisse Lafitte.....	1210
Obligations de Paris.....	1370
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.....	»
Versailles (rive droite).....	410
— (rive gauche).....	260
Paris à Orléans.....	1272 50
Paris à Rouen.....	970
Rouen au Havre.....	670
Avignon à Marseille.....	»
Strasbourg à Bâle.....	213 75
Orléans à Vierzon.....	605
Orléans à Bordeaux.....	550
Amiens à Boulogne.....	432 50
Montreuil à Troyes.....	370
Chemini du Nord.....	700
Dieppe et Fécamp.....	»
Paris à Strasbourg.....	483 75
Tours à Nantes.....	490
Paris à Lyon.....	505
Lyon à Avignon.....	472 50
Bordeaux à Cette.....	455
Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 25 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	867 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	880	882 50
Paris à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	965	966 25
prime d. 10.	»	»	»	»	972 50	972 50
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemini du Nord.	»	»	698 75	701 25	701 25	»
prime d. 10.	»	»	706 25	707 50	710	711 25
Paris à Lyon.	»	»	497 50	»	497 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	502 50	503 75

Nouvelles Étrangères.

DANEMARK.

ETATS DE SCHLESWIG-HOLSTEIN. — La sixième session des Etats de Holstein a été ouverte à Irzehoe le 15 juillet. L'assemblée a reçu avec déplaisir la déclaration du roi de Danemark. Ce qui, dans cette déclaration, a mécontenté les Etats, c'est la partie relative à la conservation des franchises locales des duchés héréditairement annexés. La promesse de conservation n'a pas paru assez explicite, et ce défaut d'engagement formel a été rapproché des actes récents par lesquels le roi Christian n'a tenu aucun compte des dernières propositions des Etats. L'Assemblée s'est formée en commissions distinctes pour procéder à l'examen de ses travaux.

Le gérant responsable, B. MURAT.

ALLEVARD.

ÉTABLISSEMENT THERMAL.

La malveillance se plaît à répandre de faux bruits sur les Eaux d'Allevard. Elle répète partout que le désordre et la discorde régneraient dans l'établissement; qu'on y cherche inutilement le confortable; qu'il y a absence totale de baigneurs; que la source est à sec, etc. L'intrigue est arrivée à tel point que nombre de personnes, dans la crainte de faire un voyage nul, ont écrit à M. le médecin inspecteur pour obtenir des renseignements.

Ces insinuations sont de la plus indigne fausseté. Jamais l'avenir des Eaux d'Allevard n'a été plus au-dessus de toutes les atteintes. Des cures nombreuses et parfaitement constatées, les efforts de la nouvelle administration pour procurer aux baigneurs ce qui tient aux agréments du séjour, la beauté incomparable du pays, tout concourt à mériter la confiance du public et le patronage des médecins éclairés et consciencieux.

Les administrateurs: CHARRANSOT, avocat; ALPHONSE DURUY, négociant; DORET, propriétaire.

Le sieur COQUAIS, de Lyon,
8, Rue Saint-Côme, au grand 8,
Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour tout le service de table et de limonadier.

COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Couverts de 1 fr. à 7 fr.

EAU DE TONQUIN,

REMÈDE INFALLIBLE POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES,

ET POUVRE POUR DÉTRUIRE LES CAFARDS.

SEUL DÉPOT A LYON:

Rue des Bouquetiers, 1, au 2^{me}, à la fabrique de poupées.

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on garantit les épreuves.

GRAND ASSAUT D'ARMES

AU BÉNÉFICE D'UN MALHEUREUX,

PAR M. PARIS, PROFESSEUR D'ESCRIME DE CETTE VILLE.

Cet assaut aura lieu au Colisée des Brotteaux le dimanche 26 juillet 1846.

Les maîtres civils et militaires les plus distingués y figureront. L'assaut s'ouvrira à midi.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M^{me} THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 5.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi premier août 1846, à midi,

D'IMMEUBLES

EN UN SEUL LOT.

Ils se composent de bâtiments, cour, jardin, écurie et fenil, et sont situés à la Guillotière, quartier du Prado, à l'angle des rues de la Croix-Jordan et Dumoulin.

Ces immeubles appartiennent au sieur Joseph Chaloin.

La mise à prix est de..... 3,000 f. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Mital, avoué poursuivant. (2524)

VENTE AUX ENCHÈRES,

Dans la salle de vente des commissaires-priseurs, Port-du-Temple, 42,

D'UNE QUANTITÉ DE MARCHANDISES

Dépendant de la faillite des sieurs J.-L. Tiphaine et Tiphaine et C^e, fabricants de fouritures de parapluies, rue Palais-Grillet, n. 6.

Lundi 27 juillet et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de marchandises consistant en :

Environ trois mille manches de parapluies de toute nature, riches, façonnés, palmier, laurier, bois blanc, cannes de toutes espèces, bambous façon et vrais bambous de Manille, Jockey-Club, palissandre, palmier, rotins, joncs peau franche, 500 douzaines de pommes, poignées de parapluies et d'ombrelles, nacre, corne, os, ivoire, argent, maillechort, fourreaux de parapluies cartonnés, pommes d'argent, béquilles corne, crosses, cronettes, glands, anneaux en cuivre, grosses pommes variées, pommes amourette et ivoire, corne, os plein, os creux, pommes longues, palmier sur bois à tenons, glanes plaquées corne, 100,000 bouts ou tenons, 1,000 grosses de coulants de diverses espèces, 100 kilogrammes de baleine, montures en jonc, 13,000 fourchettes blanches, 10,000 noires, etc.; fouritures de toute nature pour parapluies, ombrelles et cannes.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

La vente aura lieu à la requête de M. Louis Tatu, arbitre de commerce, et en vertu d'une ordonnance de M. Joannon, juge-commissaire de la faillite. (3030)

Etude de M^e Coste, notaire, rue Neuve, 7.

A VENDRE pour cause de santé.— Ancien et excellent fonds de quincaillerie et ferronnerie dans un des meilleurs quartiers de Lyon. S'adresser audit M^e Coste, notaire. (1444)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 10.

A VENDRE toute meublée, au prix de 26,000 f., **UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE** avec remise, jardin et autres dépendances, sise aux Quatre-Vierges, commune de Sainte-Foy-lès-Lyon. S'adresser sur les lieux pour voir la propriété, et pour traiter audit M^e Duguey. (3700)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

Capitaux à placer sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

Immeubles à Lyon et Propriétés rurales à vendre à divers prix. S'adresser audit M^e Deplace. (3450)

Etude de M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 9.

A VENDRE pour cause de départ et à des conditions avantageuses.— Un fonds de marchand de parapluies bien achalandé et situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser audit M^e Duchamp, notaire. (3865)

A VENDRE D'OCCASION Un assortiment de portes palières et de portes de chambres de toutes dimensions, placards, fermetures, croisées et autres boiseries, à des prix modérés. S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramasac, 16, près de la place Saint-Jean. (768)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 23 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élevaient à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

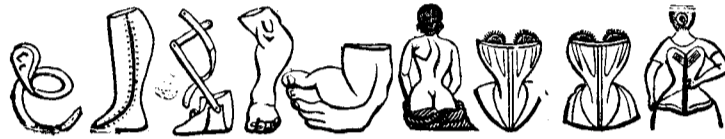
La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge:

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.			
8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.	
9	51	—	à 60
10	68	—	à 65
12	—	—	à 70
14	89	—	à 80



Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50, à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

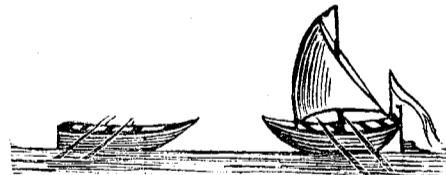
Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon.— Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)



A VENDRE OU A LOUER chez M^{me} VINCENT, batelière, chaloupes, petites barques de luxe, et autres, pour étangs ou pièces d'eau. On y trouve également à louer de petites barques à volonté pour la promenade sur la Saône. S'adresser quai de la Baleine, en face du Palais de Justice. (787)

A VENDRE BELLE USINE en pleine activité et d'un bon revenu, située dans un bon quartier de la ville. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Martin, quai d'Orléans, n. 27, au 3^e. (783)

A VENDRE à un prix très modéré un outillage complet. S'adresser à M. Belloni, Grande-Rue, n. 48, à Châlon-sur-Saône. (683)

A LOUER DE SUITE Appartement indépendant de quatre pièces, avec alcove, boisé et parqueté, caves et grenier, rue de la Reine, 5, au 1^{er}, maison Poncet. — S'y adresser. (775)

AVIS. MM. les Actionnaires de la Compagnie du Gaz des trois villes du Midi sont de nouveau prévenus que le 25 juillet étant le délai de rigueur fixé par l'assemblée générale du 25 juin dernier, pour leur adhésion aux modifications aux statuts votés à l'unanimité par cette assemblée, la liste de souscription sera définitivement close le 31 juillet courant. (1443)

A VENDRE Bon Fonds d'Auberge. Il existe depuis onze ans; il est très achalandé et situé sur une place de Lyon. Bail de six ans. Loyer de 340 fr. On donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M^{me} Dumas, rue Bodin, n. 25. (778)

BRACELET EN OR PERDU.

Il a été perdu, jeudi 23 juillet, un portrait d'enfant monté sur or en bracelet. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le porter rue du Plat, n. 10, au 1^{er}. Bonne récompense. (3701)

A VENDRE DE SUITE Un Fonds d'épicerie. S'adresser à M. Morellon, chapelier, rue des Fossés, n. 18, à la Croix-Rousse. (788)

ARÈNE FRANÇAISE.

Aux Brotteaux, cours Lafayette, avenue de Saxe.

Dimanche vingt-six juillet 1846, lutte d'hommes et jeux gymnastiques de premier ordre par le sieur Aussinoix, professeur de mérite, élève de M. le colonel Amaurose, à Paris. Ce gymnasiarque exécutera le trapèze, suivi de jeux en l'air à une hauteur prodigieuse. Ses exercices seront variés par trente-deux positions différentes et l'intéressant jeu des anneaux à l'instar des Grecs et des Romains. — Rentrée du petit Anthelme B..., dit l'Intrépide. — Début des sieurs B..., dit Va-de-bon-cœur, et Gallet, de Granlen. — Grand jeu de chaussons par des amateurs de première force.

LA CREOSOTE-ELLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmacies dépositaires: Veruet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Condroyer, à Givors; Arduin à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (5175—7868)

A. FICHET,

SERRURIER-MÉCANICIEN

De LL. AA. RR. Mgr le duc et M^{me} la duchesse d'Orléans, du duc de Nemours et du prince de Joinville, membre de la Société d'Encouragement et de l'Académie de l'Industrie.

BREVETÉ D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

Médailles de bronze en 1834 et 1837; argent 1838 et 1840; platine 1841; or 1842.

A Paris, rue Richelieu, 77.

A Lyon, place du Concert.

Ateliers, rue Neuve-des-Mathurins, 54, et rue Sainte-Anne, 63.

Fabrique à Etrépilly (Seine-et-Marne).

FABRIQUE DE COFFRES-FORTS, NOUVELLES SERRURES DE SÛRETÉ.

BREVET D'INVENTION DE QUINZE ANS

(Sans garantie du gouvernement.)

Pour un moyen de sûreté portatif, qui donne la sécurité des voyageurs dans les hôtels.

PRIX : 6 F.

Le sieur Fichet vient de perfectionner les caisses coffres-forts en construisant l'extérieur du fond avec les côtés d'un seul morceau de forte tôle, ce qui offre beaucoup plus de sécurité, puisque cela diminue le nombre des joints qui sont toujours funestes.

Il fabrique aussi des serrures de sûreté; si un malfaiteur est tenté d'en faire l'ouverture, il les ferme davantage; le propriétaire de la serrure, par sa clef, peut ouvrir comme primitivement.

Elles sont du prix de 25 fr. prises à la main, ou 30 fr. toutes posées, y compris la gâche, l'entrée, les vis, et le temps de l'ouvrier (garanties pour dix ans).

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Fichet prie qu'on ne confonde pas son travail des serrures et coffres-forts avec celui du même genre en apparence que l'on rencontre chez certains marchands de meubles, quincailliers et serruriers, particulièrement avec les serrures que l'on nomme verroux de sûreté, vendus par eux, représentant à leurs clefs six et huit garnitures, quand, au résumé, il n'y en a que quatre dans l'intérieur, et il n'y a point de détendeur, pièce principale de ce système. C'est tromper le public.

Je suis le premier qui ait fabriqué la serrure à garnitures mobiles (brevet de 1829).

Elle est généralement reconnue comme étant la meilleure, et, certes, je ne souffrirai pas qu'on la fausse dans le principe où je l'ai instituée.

En outre, je ne comprendrai jamais que ce soit l'homme de la profession, qui doit s'opposer aux voleurs, qui trompe le premier.

Cette infraction à mes principes est exacte; je la contesterai partout où je la rencontrerai, en avertissant le public, qui est à ce sujet la classe inoffensive. A. FICHET. (6258)

VERNIS COMMUN.

Noir de fumée... 50 centimes le kilogramme. Essence..... 50 " " pour vernis noir et peinture extérieure pour fer, bois et pieux. Passage de l'Hôtel-Dieu, 7. (785)

PROCÉDÉS RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramasac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

CORS AUX PIEDS.

Le Tuffias gommé de PAUL GAGE est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur, ainsi que les oignons et durillons. — Dépôt à Lyon, chez MM. Lardet, André et Vernet, pharmaciens. (5167—7854)